

Liste des certificats de qualification et principales exigences

Certificats de qualification	
Description	Code, exigences et durée d'apprentissage
Certificat en technique d'appareils au gaz, classe 1	Code : TAG-1
Pour l'installation, le raccordement, la mise en marche initiale, l'entretien, la réparation ou l'enlèvement de tout type d'appareil au gaz, y compris ses accessoires et son système d'évacuation.	<ul style="list-style-type: none"> • Durée moyenne d'apprentissage : 4500 heures • Formation obligatoire : Cours sur les Notions de base sur les caractéristiques et les propriétés du gaz naturel et du propane (NBCPGP) • Éligible à passer l'examen après un minimum de 1600 heures si le candidat a satisfait aux exigences du programme d'apprentissage et formation.
Certificat en technique d'appareils au gaz, classe 2	Code : TAG-2
Pour l'installation, le raccordement, la mise en marche initiale, l'entretien, la réparation ou l'enlèvement de tout type d'appareil au gaz dont la capacité ne dépasse pas 120 kW, y compris ses accessoires et son système d'évacuation.	<ul style="list-style-type: none"> • Durée moyenne d'apprentissage : 2 500 heures • Formation obligatoire : cours «NBCPGP» • Éligible à passer l'examen après un minimum de 800 heures si le candidat a satisfait aux exigences du programme d'apprentissage et formation.
Certificat en technique d'appareils au gaz, classe 3 (propane)	Code : TAG-3P
Pour l'installation, le raccordement, la mise en marche initiale, l'entretien, la réparation ou l'enlèvement de tout type d'appareil approuvé au propane, dont la capacité ne dépasse pas 120 kW (400 000 Btu/h), y compris les accessoires et le système d'évacuation, ainsi que pour l'installation, le raccordement, l'entretien, la réparation, la réfection, la modification ou l'enlèvement de toute tuyauterie de propane, incluant ses accessoires, en plus de l'installation et du raccordement des bouteilles et leurs accessoires, quelle que soit la capacité des appareils au gaz propane alimentés.	<ul style="list-style-type: none"> • Durée moyenne d'apprentissage : 3000 heures • Formation obligatoire : cours «NBCPGP» • Éligible à passer l'examen après un minimum de 1300 heures si le candidat a satisfait aux exigences du programme d'apprentissage et formation.
Certificat en technique d'appareils au gaz, classe 3 (gaz naturel)	Code : TAG-3N
Pour l'installation, le raccordement, la mise en marche initiale, l'entretien, la réparation ou l'enlèvement de tout type d'appareil approuvé au gaz naturel, dont la capacité ne dépasse pas 120 kW (400 000 Btu/h), y compris les accessoires et le système d'évacuation, ainsi que pour l'installation, l'entretien, la réparation, la réfection, la modification ou l'enlèvement de toute tuyauterie de gaz naturel, incluant ses accessoires, en plus du raccordement de toute tuyauterie de gaz naturel au réseau de distribution de gaz naturel, quelle que soit la capacité des appareils au gaz alimentés.	<ul style="list-style-type: none"> • Durée moyenne d'apprentissage : 3000 heures • Formation obligatoire : cours «NBCPGP» • Éligible à passer l'examen après un minimum de 1300 heures si le candidat a satisfait aux exigences du programme d'apprentissage et formation.
Certificat en technique d'appareils au gaz, classe 4	Code : TAG-4
Pour l'installation, le raccordement, la mise en marche initiale, l'entretien, la réparation ou l'enlèvement, sur une structure non reliée à une source d'alimentation électrique et servant à abriter des personnes, de tout type d'appareil approuvé au propane, dont la capacité ne dépasse pas 30 kW (100 000 Btu/h), y compris leurs accessoires, leur système d'évacuation, leurs conduits d'alimentation et leurs bouteilles.	<ul style="list-style-type: none"> • Durée moyenne d'apprentissage : 40 heures • Formation obligatoire : cours «NBCPGP» • Éligible à passer l'examen après un minimum de 24 heures si le candidat a satisfait aux exigences du programme d'apprentissage et formation.
Certificat en technique d'entretien restreint d'appareils au gaz	Code : TERAG
Pour la mise en marche initiale, l'entretien, la réparation ou l'enlèvement de tout type d'appareil au gaz installé sur la propriété de l'employeur du titulaire du certificat.	<ul style="list-style-type: none"> • Durée moyenne d'apprentissage : 40 heures • Formation obligatoire : cours «NBCPGP» • Éligible à passer l'examen après un minimum de 12 heures si le candidat a satisfait aux exigences du programme d'apprentissage et formation.
Certificat en installation de tuyauterie de gaz	Code : ITG
Pour l'installation, le raccordement, l'entretien, la réparation ou l'enlèvement de toute tuyauterie de gaz et ses accessoires, le raccordement de toute tuyauterie de gaz au réseau de distribution du gaz naturel ou, dans le cas du propane, à une installation de bouteilles ou de réservoirs ainsi que le raccordement d'appareils au gaz à cette tuyauterie.	<ul style="list-style-type: none"> • Durée moyenne d'apprentissage : 1500 heures • Formation obligatoire : cours «NBCPGP» • Éligible à passer l'examen après un minimum de 320 heures si le candidat a satisfait aux exigences du programme d'apprentissage et formation.
Certificat en technique d'installation de récipients au propane	Code : TIRP
Pour l'installation, la mise en marche initiale, l'entretien, la réparation ou l'enlèvement de toute installation de bouteilles ou de réservoirs, de tout centre de ravitaillement de récipients et de véhicules, de toute station de remplissage et de toute citerne mobile, y compris les accessoires tels que les vaporisateurs, les pompes, les compresseurs, les dispositifs de distribution ainsi que la tuyauterie reliant les récipients et leurs accessoires ; ce certificat n'est toutefois pas requis pour des travaux sur les réservoirs d'alimentation des véhicules fonctionnant au gaz.	<ul style="list-style-type: none"> • Durée moyenne d'apprentissage : 3000 heures • Formation obligatoire : cours «NBCPGP» • Éligible à passer l'examen après un minimum de 1000 heures si le candidat a satisfait aux exigences du programme d'apprentissage et formation.
Certificat de technique d'installation de récipients de gaz naturel comprimé	Code : TIRGNC
Pour l'installation, la mise en marche initiale, l'entretien, la réparation ou l'enlèvement de tout centre de ravitaillement en gaz naturel comprimé y compris les accessoires tels que les vaporisateurs, les pompes, les compresseurs, les dispositifs de distribution ainsi que la tuyauterie reliant les récipients et leurs accessoires.	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription au cours Préparation à la qualification : technique d'installation de récipients de gaz naturel comprimé (TIRGNC) donné par l'école de technologie gazière (ETG)

Certificats de qualification	
Description	Code, exigences et durée d'apprentissage
Certificat de technique d'installation de récipients de gaz naturel liquide	Code : TIRGNL
Pour l'installation, la mise en marche initiale, l'entretien, la réparation ou l'enlèvement de tout centre de ravitaillement en gaz naturel liquide y compris les accessoires tels que les vaporisateurs, les pompes, les compresseurs, les dispositifs de distribution ainsi que la tuyauterie reliant les récipients et leurs accessoires.	<ul style="list-style-type: none"> Inscription au cours Préparation à la qualification : technique d'installation de récipients de gaz naturel liquide (TIRGNL) donné par l'école de technologie gazière (ETG)
Certificat en manutention de propane	Code : MP
Pour le transvasement du propane entre des récipients ou le raccordement de bouteilles de plus de 34 kilogrammes.	<ul style="list-style-type: none"> Durée moyenne d'apprentissage : 160 heures Formation obligatoire : Approvisionnement du produit Éligible à passer l'examen après un minimum de 80 heures si le candidat a satisfait aux exigences du programme d'apprentissage et formation. Exemption de l'examen sur réussite cours pour les « Chauffeurs de camion de propane en vrac » dispensé par un formateur accrédité par l'Association Québécoise du Propane et Emploi-Québec
Certificat en remplissage de bouteilles et de véhicules au propane	Code : RBVP
Pour le remplissage des bouteilles et des réservoirs d'alimentation des véhicules fonctionnant au gaz.	<ul style="list-style-type: none"> Durée moyenne d'apprentissage : 16 heures Formation obligatoire : Approvisionnement du produit Éligible à passer l'examen après un minimum de 4 heures si le candidat a satisfait aux exigences du programme d'apprentissage et formation. Exemption de l'examen sur réussite du cours « Approvisionnement du produit » dispensé par un formateur accrédité par l'Association Québécoise du Propane et Emploi-Québec
Certificat en remplissage de véhicules au propane	Code : RVP
Pour le remplissage des réservoirs d'alimentation de véhicules fonctionnant au propane.	<ul style="list-style-type: none"> Durée moyenne : 2 heures Formation obligatoire : Remplissage de réservoirs auto-propane (100-02) Exemption de l'examen sur réussite du cours « Remplissage de réservoirs auto-propane » dispensé par un formateur accrédité par l'Association Québécoise du Propane et Emploi-Québec
Certificat en technique de carburation au gaz, classe-1	Code : TCG-1
Pour l'inspection, l'entretien, la réparation et la modification des systèmes d'alimentation en gaz de moteurs à combustion interne, y compris pour le gaz naturel liquéfié (GNL), aussi qui effectue la vidange des réservoirs des véhicules routiers fonctionnant au GNL.	<ul style="list-style-type: none"> Durée moyenne d'apprentissage : 320 heures Formation obligatoire : Notions en entretien des systèmes, incluant les procédures de vidange d'un réservoir de GNL
Certificat en technique de carburation au gaz, classe-2	Code : TCG-2
Pour l'inspection, l'entretien, la réparation et la modification des systèmes d'alimentation en gaz de moteur à combustion interne, et aussi pour le remplissage des réservoirs des véhicules routiers et des bouteilles de propane.	<ul style="list-style-type: none"> Durée moyenne d'apprentissage : la durée moyenne d'apprentissage est de 2000 heures. Formations obligatoires : Notions de base sur l'approvisionnement du produit & Notions en entretien des systèmes Éligible à passer l'examen après un minimum de 320 heures si le candidat a satisfait aux exigences du programme d'apprentissage et formation.
Certificat en technique de carburation au gaz, classe-3	Code : TCG-3
Pour l'inspection, l'entretien, la réparation et la modification des systèmes d'alimentation en gaz de moteur à combustion interne.	<ul style="list-style-type: none"> Durée moyenne d'apprentissage : 300 heures Formation obligatoire : Notions en entretien des systèmes
Certificat en manutention de gaz naturel liquide	Code : MGNL
Pour le transvasement du gaz naturel liquide entre des récipients.	<ul style="list-style-type: none"> Inscription au cours Préparation à la qualification : manutention de gaz naturel liquide (MGNL) donné par l'École de Technologie Gazière (ETG)
Certificat en vérification de système de distribution	Code : VSD
Pour la supervision de la qualité des travaux d'installation, d'entretien, de réparation ou d'enlèvement d'un système de transport, d'un réseau de distribution ou d'un branchement d'immeuble au gaz naturel et la vérification de la conformité à la réglementation.	<ul style="list-style-type: none"> Durée moyenne d'apprentissage : 160 heures. Éligible à passer l'examen après un minimum de 40 heures si le candidat a satisfait aux exigences du programme d'apprentissage et formation.

Pour obtenir un « Formulaire d'inscription-Programme de qualification » ou tout renseignements concernant les certificats de qualification, vous pouvez vous rendre sur le site Internet d'Emploi Québec à l'adresse en appelant au Centre administratif dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous.

Site Internet – Emploi Québec :

<http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/citoyens/developper-et-faire-reconnaitre-vos-competences/qualification-professionnelle/qualification-obligatoire/liste-des-certificats/certifications-en-matiere-de-gaz/>

Centre administratif de la qualification professionnelle

Ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale

Case postale 100

Victoriaville, Qc G6P 6S4

Ligne sans frais : no 1-866-393-0067